

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de l'entreprise DA SOLUTIONS en date du 20 avril 2021 ;

Considérant que l'entreprise doit faire des travaux de remplacement de poteaux TELECOMS se trouvant au niveau du 27 et du 35 de la rue du Maréchal Gallieni et au niveau du 15 et du 13 de la rue Salazard à Carbon-Blanc ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : À partir du 04 mai 2021 et pour une durée de 30 jours, l'entreprise DA SOLUTIONS est autorisée à remplacer les poteaux TELECOMS, au niveau du 27 et du 35 de la rue du Maréchal Gallieni et au niveau du 15 et du 13 de la rue Salazard à Carbon-Blanc ;

ARTICLE 2 : Un alternat de circulation sera mis en place au droit des travaux ;

ARTICLE 3 : Une signalisation devra être mise en place au abord des travaux. Un cheminement piéton devra être mis en place sur le trottoir opposé ;

ARTICLE 4 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux ;

ARTICLE 5 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise DA SOLUTIONS conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise DA SOLUTIONS

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 27 avril 2021



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Jean-Luc LANCELEVÉE.